



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Nicolas Repond

2016-CE-240

Bactéries et staphylocoques résistants aux antibiotiques

I. Question

Dans un article du « Matin dimanche » du 2 octobre 2016, nous apprenions qu'un sujet inquiète grandement l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : les résistances aux antibiotiques. En effet, l'OMS et plusieurs Etats tentent depuis plusieurs années de lancer une véritable guerre contre ce qu'ils qualifient comme l'une des plus graves menaces pesant sur la santé mondiale. A l'heure où tout le monde voyage, les germes, eux aussi, s'échangent, se dispersent. La Banque mondiale estime que le problème de la résistance aux antibiotiques pourrait engendrer des effets comparables à ceux produits par la crise financière de 2008 et qu'elle pourrait faire baisser le PIB mondial de 3,8 %. La menace ? La multiplication de « superbactéries ». De nouveaux germes, de plus en plus coriaces, font régulièrement leur apparition. L'une des découvertes les plus inquiétantes a d'ailleurs été faite à l'Université de Fribourg par deux professeurs à qui un médecin genevois, qui ne savait plus quel traitement proposer à son patient, leur avait transmis une souche de bactérie responsable d'une infection urinaire. Verdict : le germe en question résiste aux deux familles d'antibiotiques de dernier recours utilisées contre les entérobactéries. Ces antibiotiques de dernier recours sont utilisés uniquement lorsque les outils thérapeutiques classiques ne fonctionnent plus et sont essentiellement réservés à un usage hospitalier pour le traitement de cas graves. D'autres médias et scientifiques rapportent des cas d'infection à SARM (Staphylococcus aureus résistant à la méticilline). En effet, une nouvelle souche de SARM, d'origine bovine a été trouvée chez des malades d'hôpitaux irlandais et chez des patients du Royaume-Uni et du Danemark. Ce SARM est non détectable par les moyens habituels d'analyse. Un des auteurs de la découverte précise que c'est une nouvelle lignée de SARM, d'un type complètement différent des SARM découverts dans les années 60, proche des SARM bovins, mais aussi résistant aux antibiotiques et de virulence semblable aux SARM humains nosocomiaux existants, risquant de produire de nombreuses nouvelles lignées par mutations.

Aussi, j'ai les questions suivantes :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat est au courant de ces problématiques de santé humaine et de santé sanitaire liées aux animaux ?
2. Si oui, a-t-il pris ou va-t-il prendre des mesures de santé humaine ou de santé vétérinaire ?
3. Si oui, lesquelles ?
4. Est-ce que des recherches sont entreprises à l'Université de Fribourg ou au HFR à ce sujet ?

4 novembre 2016

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat répond aux questions du député comme il suit :

1. Le Conseil d'Etat est conscient de la problématique des résistances aux antibiotiques et de son importance pour notre canton et notre pays, raison pour laquelle il a salué dans sa prise de position du 13 février 2015 la stratégie nationale Antibiorésistances (StAR), mise en place par les Département fédéral de l'intérieur (DFI) et de l'économie publique (DFE). En effet, l'émergence des microorganismes résistants aux antibiotiques et leurs conséquences pour la santé humaines, la médecine vétérinaire, l'agriculture et l'environnement sont une priorité dans la stratégie santé 2020 du Conseil fédéral. La stratégie StAr définit une approche commune et multisectorielle permettant de résoudre les défis posés à ce titre dont l'objectif premier est de garantir l'efficacité des antibiotiques à long terme pour le maintien de la santé humaine et animale. Pour cela cette stratégie prévoit 35 mesures réparties en huit domaines d'action (surveillance, prévention, utilisation appropriée des antibiotiques, lutte contre la résistance, recherche et développement, coopération, information et formation, et conditions générales). Les cantons joueront un rôle primordial dans la mise en œuvre de cette stratégie conformément à la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons selon la nouvelle Loi fédérale sur les épidémies.
2. Les partenaires du réseau socio-sanitaire, de la médecine vétérinaire, de l'agriculture et de l'environnement ont déjà mis en place un certain nombre de mesures. D'autres mesures seront discutées et réalisées dans le cadre de de la mise en œuvre de la stratégie nationale StAR, dont la coordination est du ressort de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV, DFI).
3. **Santé humaine :** Le Prof. Chuard, infectiologue du HFR, et son équipe se préoccupent de ce problème depuis de nombreuses années. Ils surveillent de manière continue la sensibilité aux antibiotiques des bactéries isolées au HFR, grâce aux données mises à leur disposition par le laboratoire de microbiologie. Le HFR participe depuis 2005 de manière volontaire au réseau national de surveillance (réseau « Anresis »), où le laboratoire microbiologique du HFR déclare les cas de résistance au centre de référence national. Les infectiologues du HFR ont introduit il y a une année dans le dossier informatisé un module qui attire l'attention des médecins sur la durée de l'antibiothérapie de leurs patients grâce à des alertes au 3^{ème} et au 10^{ème} jour de prescription, afin que la nécessité du traitement antiinfectieux soit reconsidérée et qu'un avis spécialisé soit requis. A l'occasion des consiliums que les infectiologues font au quotidien dans tout le HFR, ils sensibilisent sans relâche leurs collègues au problème de la surconsommation des antibiotiques. Finalement, nous venons d'apprendre que l'équipe du Prof. Chuard est co-récipiendaire avec d'autres infectiologues de Suisse romande d'un subside du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique pour un projet concernant l' « antimicrobial stewardship » qui prévoit des audits concernant la prescription et la consommation dans les centres hospitaliers qui participent.

Les résistances aux antibiotiques ne concernent pas uniquement l'hôpital mais tous les acteurs du système socio-sanitaire tels que les établissements pour personnes âgées, les cabinets médicaux et les soins à domicile. Afin de coordonner et réunir les différents acteurs concernés une plateforme cantonale pour l'hygiène, la prévention et le contrôle des infections est en train d'être créée. Le but est de définir les bonnes pratiques, d'uniformiser les procédures de lutte

contre les infections et d'assurer la sensibilisation et la formation du personnel de santé à cette problématique.

Finalement, il y a lieu de mentionner l'attribution d'un mandat de la Confédération d'exploiter un laboratoire de référence suisse sur la résistance aux antibiotiques à l'Institut microbiologie de l'Université de Fribourg conduit par le Prof. Nordmann ainsi que les travaux de recherche de cet expert de réputation internationale pour la problématique de la résistance aux antibiotiques.

Santé vétérinaire : La révision de l'ordonnance du 18 août 2004 sur les médicaments vétérinaires (OMédV, RS 812.212.27) en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016 a pour but d'optimiser l'utilisation correcte des médicaments vétérinaires afin d'éviter la présence de résidus indésirables de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires d'origine animale et de réduire autant que possible les résistances aux antibiotiques ; l'OMédV légifère sur notamment quatre grandes nouveautés qui sont les suivantes :

- la prescription, la remise et l'usage judicieux et ciblé des antibiotiques sont mentionnés explicitement dans le but de l'OMédV, à laquelle ils servent notamment de fil conducteur ;
- la conclusion d'une convention Médvét requiert dorénavant une formation continue (RTV) pour tous les vétérinaires travaillant dans un cabinet vétérinaire, pour autant qu'ils accomplissent des tâches dans le cadre d'une convention Médvét. La notion de RT, responsable technique, a été remplacée par celle de RTV, «responsable technique vétérinaire» ;
- en raison du développement croissant des résistances aux antibiotiques, la remise de médicaments vétérinaires à titre de stocks dans le cadre de la convention Médvét est dorénavant soumise à des restrictions pour les antibiotiques :
 - o Les principes actifs antimicrobiens destinés au traitement prophylactique d'animaux de rente ne peuvent plus être remis à titre de stocks.
 - o Pas de remise à titre de stocks d'antibiotiques avec des principes actifs dits critiques (céphalosporines de 3^{ème} et de 4^{ème} génération, fluoroquinolones et macrolides).
- il est recommandé aux vétérinaires praticiens de mettre place un concept individuel écrit par exploitation pour le tarissement des vaches.

Il y a lieu de relever également le lancement depuis 2016 de différents projets (études sur 3 à 4 ans) en Suisse en partenariat avec la Faculté VETSUISSE sur l'utilisation de thérapies antimicrobiennes et substitutives dans les troupeaux d'animaux de rente (bovins et porcins en particulier).

A noter également le projet « Diminution de l'utilisation des antibiotiques sur les exploitations laitières » mis en place par Grangeneuve avec le soutien du SAAV et du SAgri. Ce projet d'une durée de 4 ans minimum vise à développer des méthodes alternatives aux antibiotiques au niveau de la prévention ou du traitement des bovins sur les exploitations laitières. De nouvelles stratégies seront ainsi testées sur 60 exploitations du canton de Fribourg pendant plusieurs années et suivies par l'Institut agricole de Grangeneuve avec une collaboration scientifique de la faculté vétérinaire Vetsuisse de Bern.

4. Le HFR participe au projet de recherche « antimicrobial stewardship » et différents projets de recherche sont menés par l'Institut de microbiologie de l'Université de Fribourg.

12 décembre 2016